

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

2025-145

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 20 octobre 2025

Tel. 04.32.44.89.30

N° 25/128

**Arrêté du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade
de Technicien territorial**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du Président n°24/150 du 20 octobre 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial,

Considérant les nominations et demandes de réinscription reçues par le Centre de Gestion de Vaucluse,

ARRETE

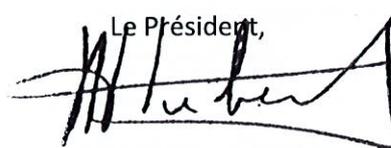
Article 1 : A compter du 20 octobre 2025, la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial est établie, par ordre alphabétique, comme suit, et comprend 4 lauréats.

Nom	Prénom	Spécialité
COPPOLA	David	Bâtiments, génie civil
PETITGIRARD-EYFFRED	Mathieu	Réseaux, voirie et infrastructures
SILVIA	Nicolas	Réseaux, voirie et infrastructures
SLIMANE	Mohamed Sid Ali	Bâtiments, génie civil

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président,



Maurice CHABERT-